

COMMUNE DE

ANERES

Plan de Prévention des Risques

naturels prévisibles

(P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL

DU 29 MARS 2021

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Direction Départementale des Territoires

des Hautes-Pyrénées

SEREF/BRN

BP 1349 - 3 rue Lordat

65013 TARBES cedex

29 MARS 2021

Echelle : 1/5000

Date: Octobre 2020

© IGN-BD PARCELLAIRE® protocole Ministère – IGN – 2013 édition 2013

ZONAGES REGLEMENTAIRES

- Zone bleue : Constructible sous conditions
- Zone rouge : Inconstructible (sauf cas particulier: voir règlement)
- Zone jaune : Inconstructible - champ d'expansion des crues (sauf cas particulier: voir règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés
- Limite communale
- Limite de la zone d'étude
- Hors zone d'étude

INDICES ZONES

- F

 Affaissement/Effondrement
- G

 Glissement de terrain
- T

 Crue torrentielle
- I

 Inondation

